

O.M.V.S

**30 ANS D'EXPERIENCE
ACQUIS ET ENSEIGNEMENTS DE LA
GESTION CONCERTEE D'UN ORGANISME
FLUVIAL**

**Mohamed Salem Ould MERZOUG
Haut Commissaire de l'O.M.V.S**

O.M.V.S

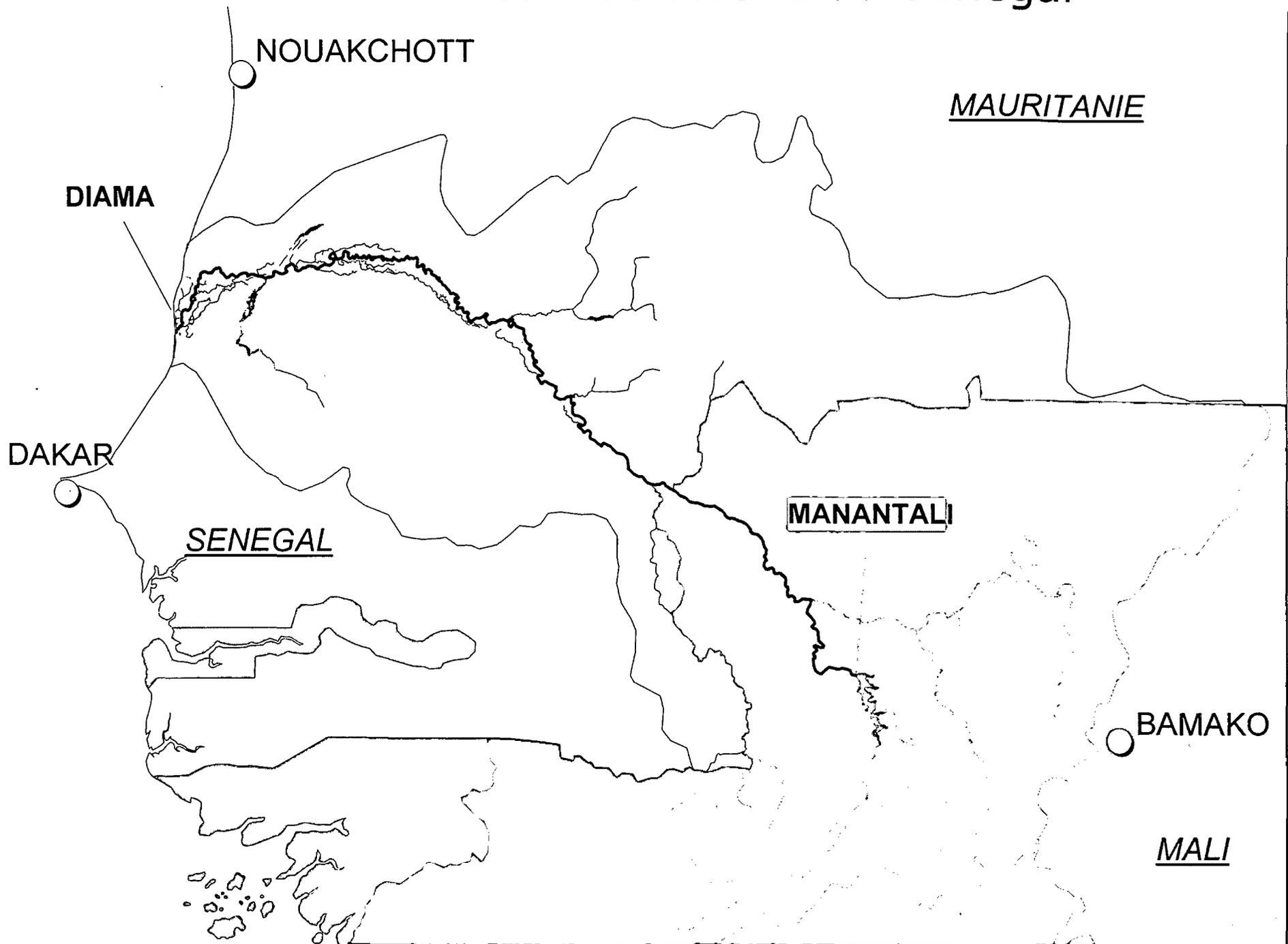
***EXEMPLE REUSSI D'UNE GESTION
CONCERTEE D'UN ORGANISME FLUVIAL***

(Mali - Mauritanie - Sénégal)

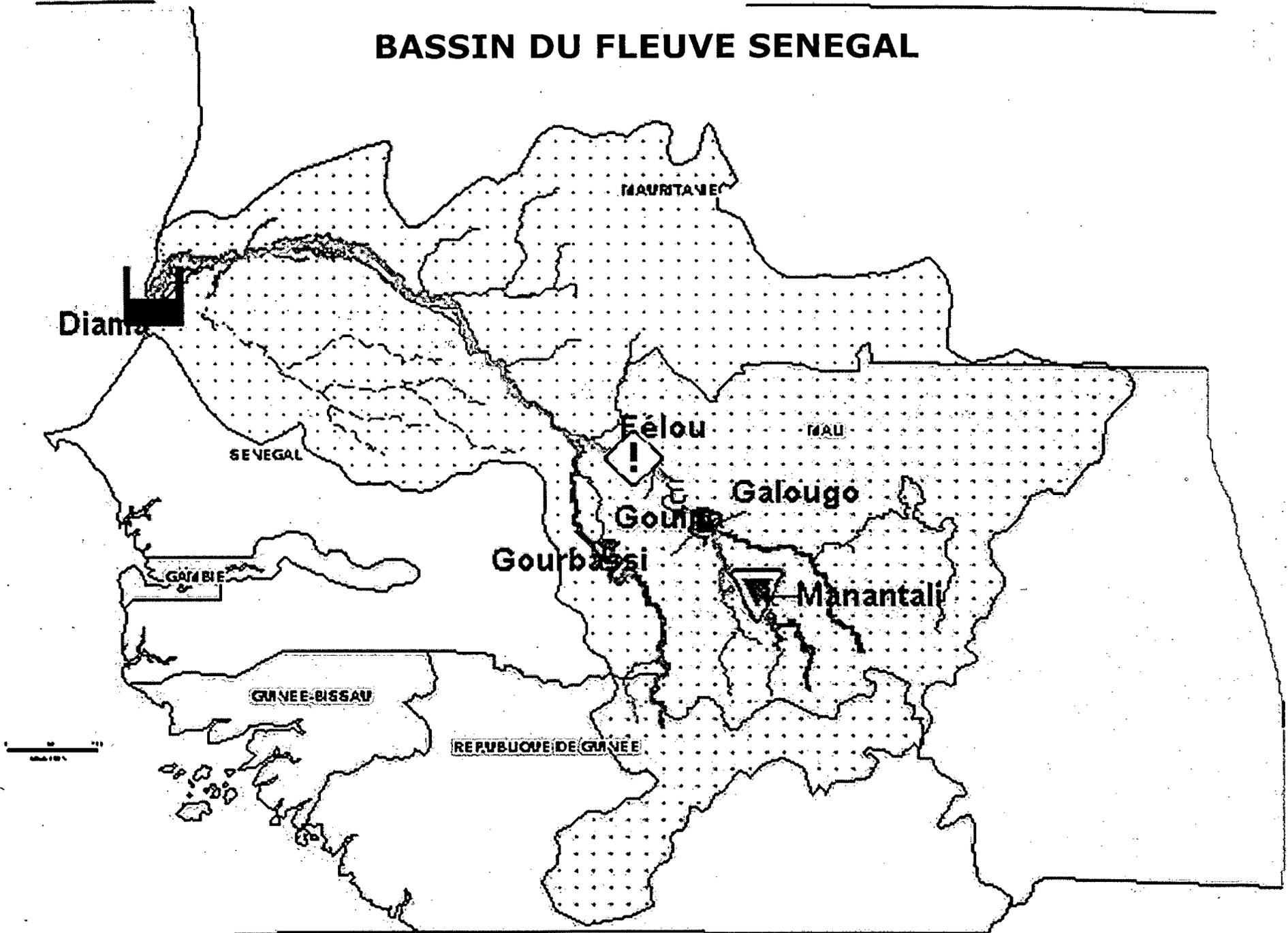
SOMMAIRE

- 1. Localisation et cadre physique**
- 2. Rappel historique**
- 3. Cadre Juridique**
- 4. Cadre Institutionnel**
- 5. Missions**
- 6. Aménagement et gestion**
 - 6.1. Objectifs Sectoriels**
 - 6.2. Infrastructures de base**
 - 6.3. Structures et Mesures d'accompagnement**
- 7. Impacts des Aménagements**
- 8. Impacts Positifs escomptés**
- 9. Perspectives, Une Nouvelle Ere**

Bassin du Fleuve du Sénégal



BASSIN DU FLEUVE SENEGAL



1. Localisation et Cadre Physique

- **Longueur du fleuve:** de l'ordre de 1800 Km
- **Superficie:** un peu plus de 300000 km²
- **Source:** Fouta Djallon
- **Extension:** Hauts plateaux du nord de la Guinée, la partie occidentale du Mali, les régions méridionales de la Mauritanie et les régions septentrionales du Sénégal.
- **Principaux affluents:** Bafing, Bakoye et Falémé;
- **Autres affluents:** le Kolombiné, le Karakoro, l'Oued Gorfa, le Niordé, Le Gorgol;

2. Rappel Historique: Données contextuelles

- Ancienneté de la mise en valeur qui remonte aux 19^è et 20^è siècles;
- Publication Plan de Colonisation Agricole du Sénégal en 1802;
- Etudes partielles sur la navigabilité du fleuve publiées en 1908 sous le titre <<Instructions Nautiques entre Saint-Louis et Kayes>>
- Projets de l'Union Hydroélectrique Africaine(crée en 1927);
- Tentatives de la Mission d'Etudes du Fleuve Sénégal en 1935;
- Etudes sectorielles et aménagement de la basse vallée ainsi que du delta par la Mission d'Aménagement du Sénégal;
- Création de l'Organe Commun aux trois Etats, du Comité Inter-Etats et de l'Organisation des Etats Riverains de 1959 à 1972;
- Création de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal **en 1972.**

3. CADRE JURIDIQUE

L'OMVS est actuellement régie par les textes suivants:

- Convention relative au Statut Juridique du Fleuve du 11 mars 1972;
- Convention portant création de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal du 11 mars 1972;
- Accord-cadre relatif aux Privilèges et aux Immunités de l'OMVS du 18 avril 1977;
- Convention relative au Statut Juridique des Ouvrages Communs du 21 décembre 1978;
- Convention relative aux Modalités de Financement des Ouvrages Communs du 12 mai 1982;
- Convention portant création de la Société de Gestion et d'Exploitation de Diama du 7 janvier 1997.
- Convention portant création de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali du 7 janvier 1997;

La Charte des Eaux du Fleuve Sénégal du 28 mai 2002;

- Ces textes définissent les dispositions que tous les acteurs du bassin se doivent de respecter au plan institutionnel, organisationnel, financier, juridique et technique en vue de la mise en valeur des ressources du bassin du fleuve Sénégal;
- Tous les textes de base et Programmes intégraient déjà les interpellations ayant servi de fil conducteur aux sommets de Mar del Plata, de Rio et de Dublin anticipant ainsi les recommandations et/ou principes arrêtés lors de ces différentes rencontres;

4. CADRE INSTITUTIONNEL

-Organes Permanents:

- Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement;*
- Conseil des Ministres;*
- Haut-Commissariat;*
- Sogem;*
- Soged;*

-Organes Consultatifs:

- Commission Permanente des Eaux;*
- Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds*
- Comité Régional de Planification*
- *Comité National de Coordination*
- Comité Local de Coordination;*

5. MISSIONS

- 5.1. *Réaliser les conditions d'une sécurité alimentaire durable pour les populations du Bassin;*
- 5.2. *Réduire la vulnérabilité des économies des Etats-membres de l'OMVS face aux aléas climatiques ainsi qu'aux facteurs exogènes;*
- 5.3. *Accélérer le développement économique des Etats-membres*
- 5.4. *Préserver l'équilibre des écosystèmes dans la sous région et plus particulièrement dans le bassin;*
- 5.5. *Sécuriser et améliorer les revenus des populations de la vallée;*

6. AMENAGEMENT ET GESTION

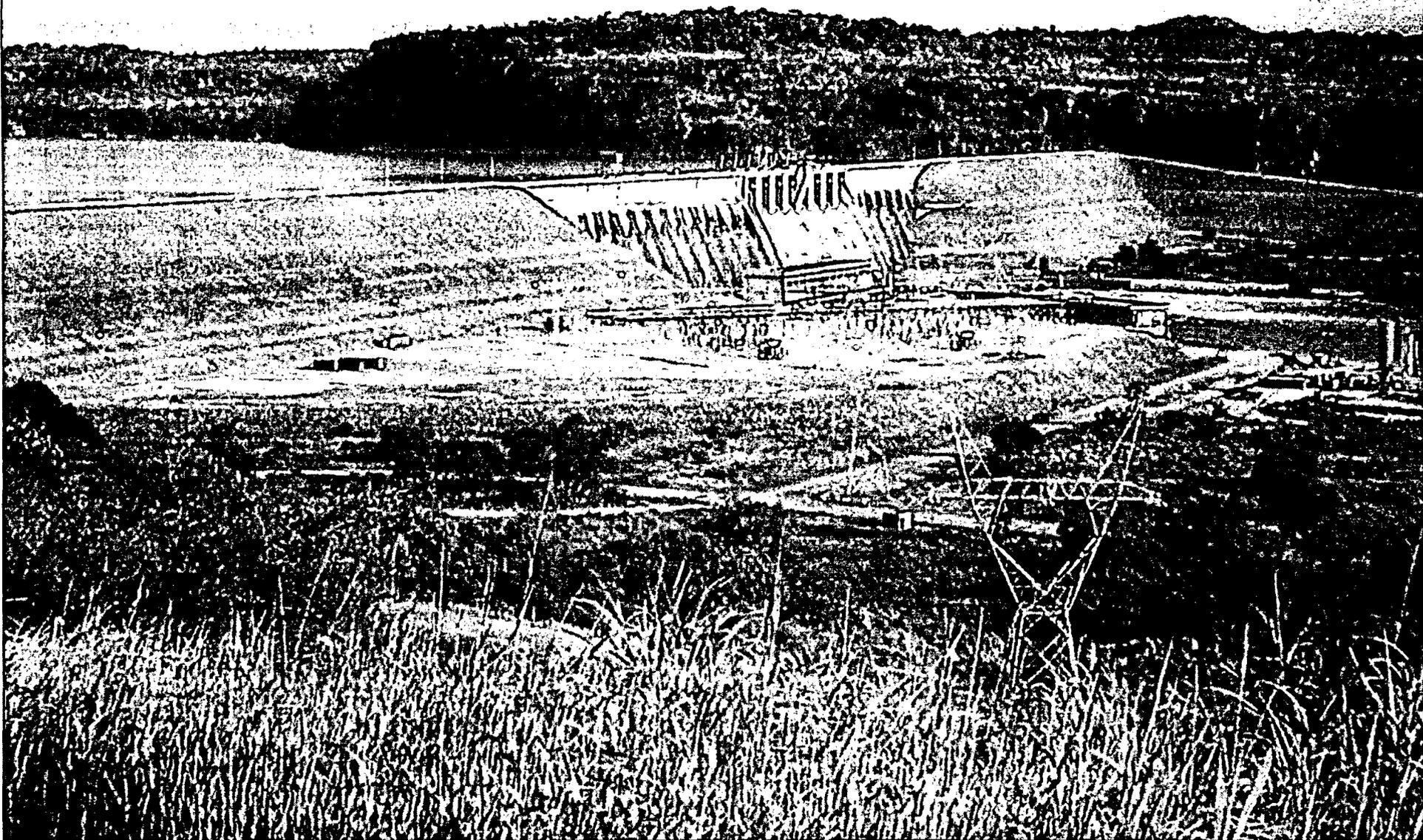
6.1. Objectifs Sectoriels:

- Préservation de l'Environnement*
- A.E.P. des populations*
- Volet Irrigation*
- Volet Energie*
- Volet Navigation*

6.2. Infrastructure de base:

- Barrage de Manantali*
- Centrale Hydroélectrique de Manantali*
- Barrage de Diama*
- Chenal navigable et Infrastructures Portuaires*
- Ouvrages annexes ou auxiliaires (retenue de Manantali, endiguements, ouvrages de prise d'eau ou de remplissage, routes d'accès etc.....)*

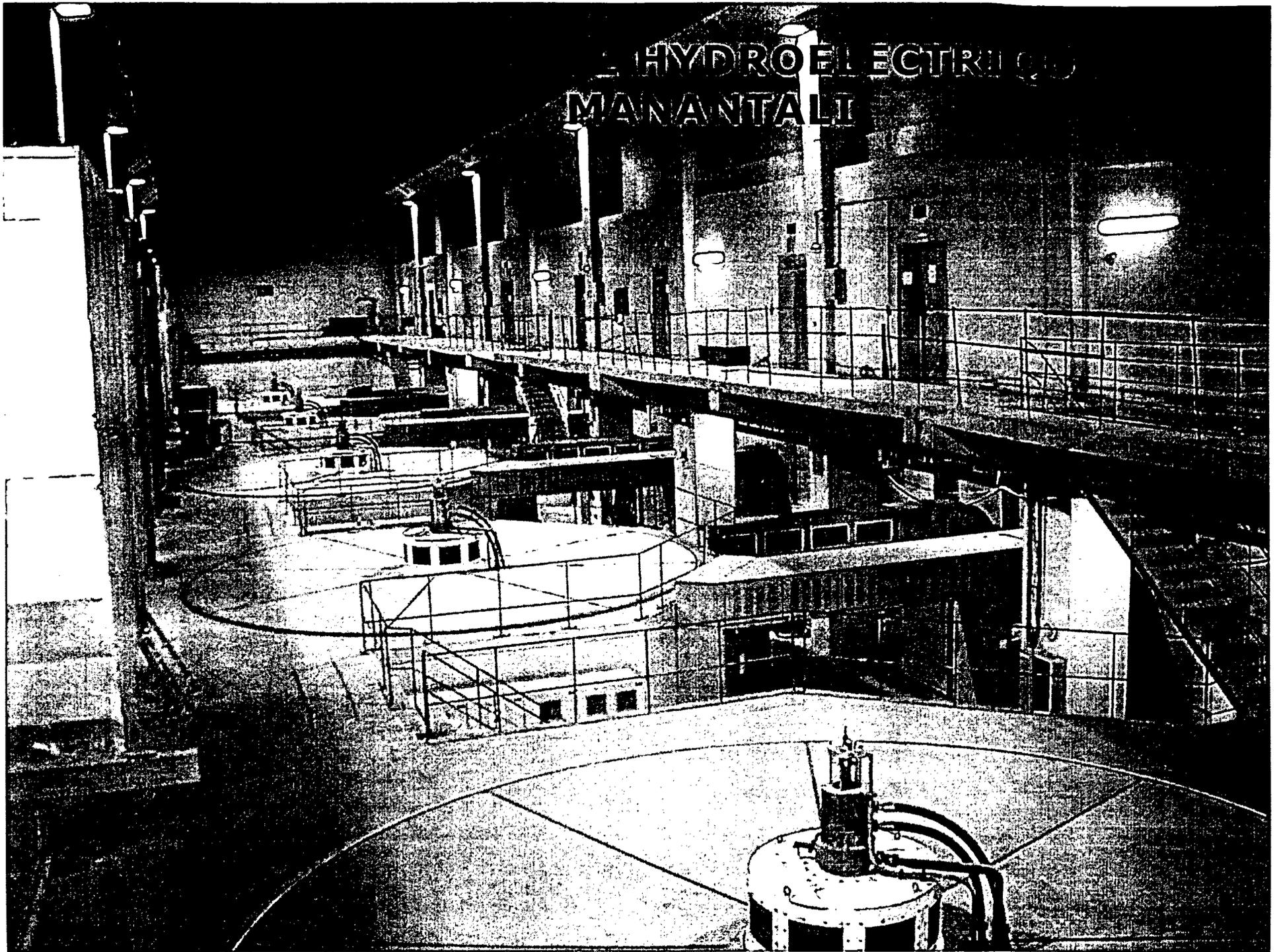
BARRAGE DE MANANTALI



-Fonctions et Objectifs du barrage de Manantali

- Stockage de 11.3 milliards de m³;*
- Régularisation des débits du fleuve à 300m³/s*
- Contribution au développement des cultures irriguées sur au moins 255000 ha et la garantie d'une crue annuelle;*
- Navigabilité durable*
- Production de 800Gwh/an*

HYDROELECTRICO MANANTALI



Centrale Hydroélectrique de Manantali

Objectifs

- Un productible de 800GW/h/an garanti 9 ans sur 10;
- 5 Groupes de 40MW chacun pour une puissance installée de 200MW;
- Un Réseau de 1500KM de lignes de transport;

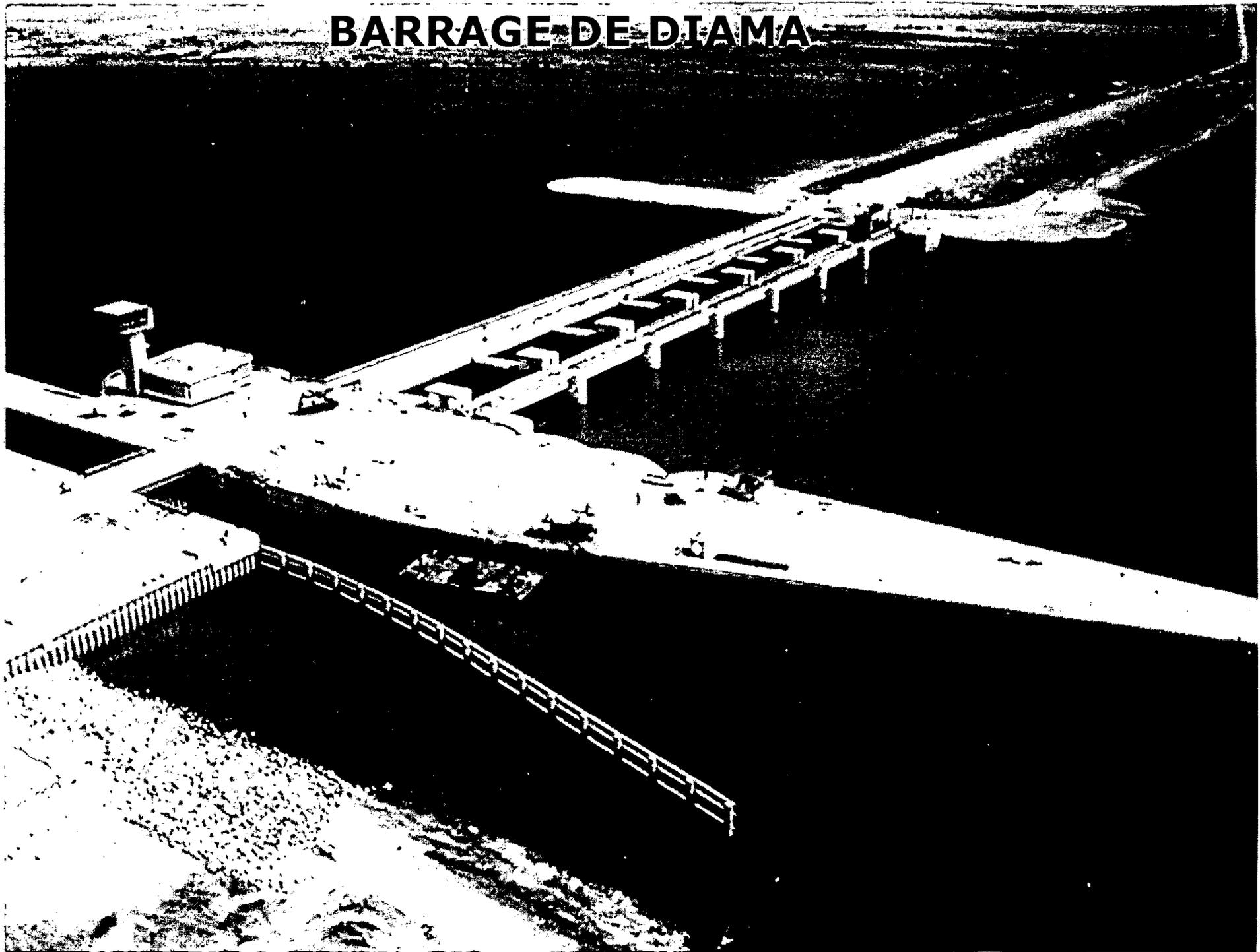
Aujourd'hui tous les Etats-membres sont connectés: Bamako (26 janvier 200), Dakar (19 juillet 2002) et Nouakchott (15 novembre 2002).

Télécommunications

Le câble de garde des lignes réalisé en fibre optique a permis l'interconnexion des réseaux de télécommunication des trois Etats et autorise le transit de 30200 communications téléphoniques simultanées ou de 48 canaux de télévision.

En outre, interconnecté au câble sous-marin transatlantique, le réseau OMVS constitue aujourd'hui un point nodal entre l'Afrique du Sud, de l'Est et du Nord.

BARRAGE DE DIAMA

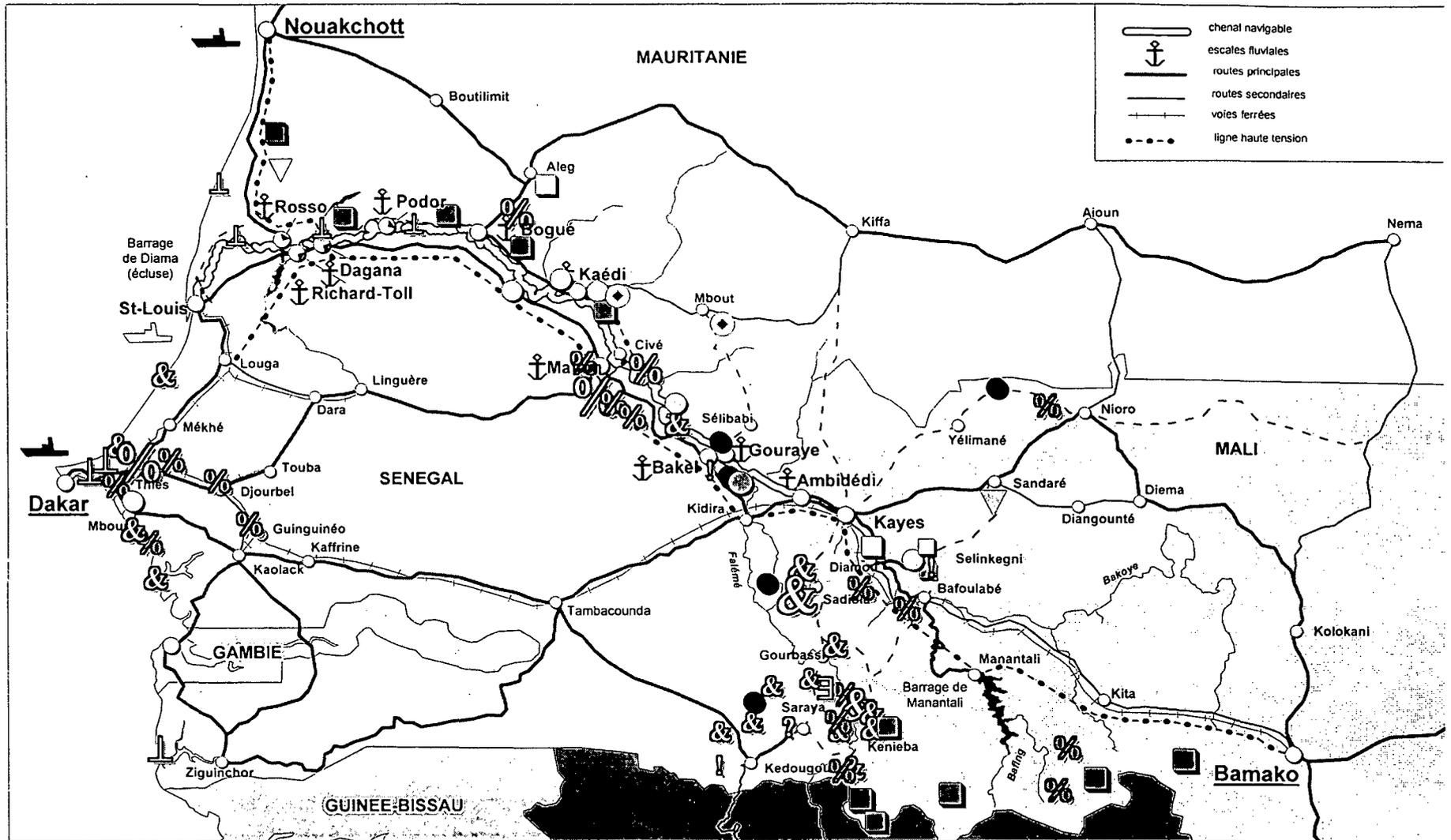


Fonctions et Objectifs du barrage de Diama:

Ouvrage anti-sel, le barrage de Diama permet:

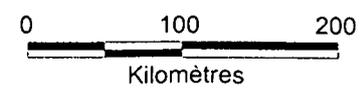
- *l'irrigation de 120000ha;*
- *l'amélioration des conditions de remplissage des lacs de Guiers et de Rkiz ainsi que de la dépression de l'Aftout es Sahéli;*
- *l'amélioration de la qualité de l'AEP des populations de la vallée;*
- *la régénération du couvert végétal et la revitalisation des zones humides (Parc du Djoud et celui du Diawling);*
- *l'accroissement des ressources halieutiques;*

CHENAL NAVIGABLE ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES



- chenal navigable
- escales fluviales
- routes principales
- routes secondaires
- voies ferrées
- ligne haute tension

- | | | | | |
|------------|----------|---------|------------------|--------|
| or | ocre | chrome | sable titanifère | grenat |
| phosphates | argiles | cuivre | apatite | gypse |
| fer | barytine | uranium | bauxite | sel |
| calcaires | marbre | diamant | tourbe | kaolin |



- Aménagement des 905 Km séparant Saint-Louis au Sénégal et Ambidédi au Mali ainsi que le balisage du chenal;
- Construction d'un port fluviomaritime à Saint-Louis;
- Construction d'un port fluvial terminus à Ambidédi avec une gare commerciale d'éclatement;
- Construction de neuf escales portuaires dont:
 - en rive droite: Rosso, Boghé, Kaédi et Gouraye , et
en rive gauche : Richard-Toll, Podor, Matam, Dagana et
Bakel
- 7 escales seront réalisées en première phase;

- Plan sanitaire régional
- Projets pilotes de santé
- Code de l'environnement / Plan d'Action environnementale
- Projet de Lutte contre la pauvreté

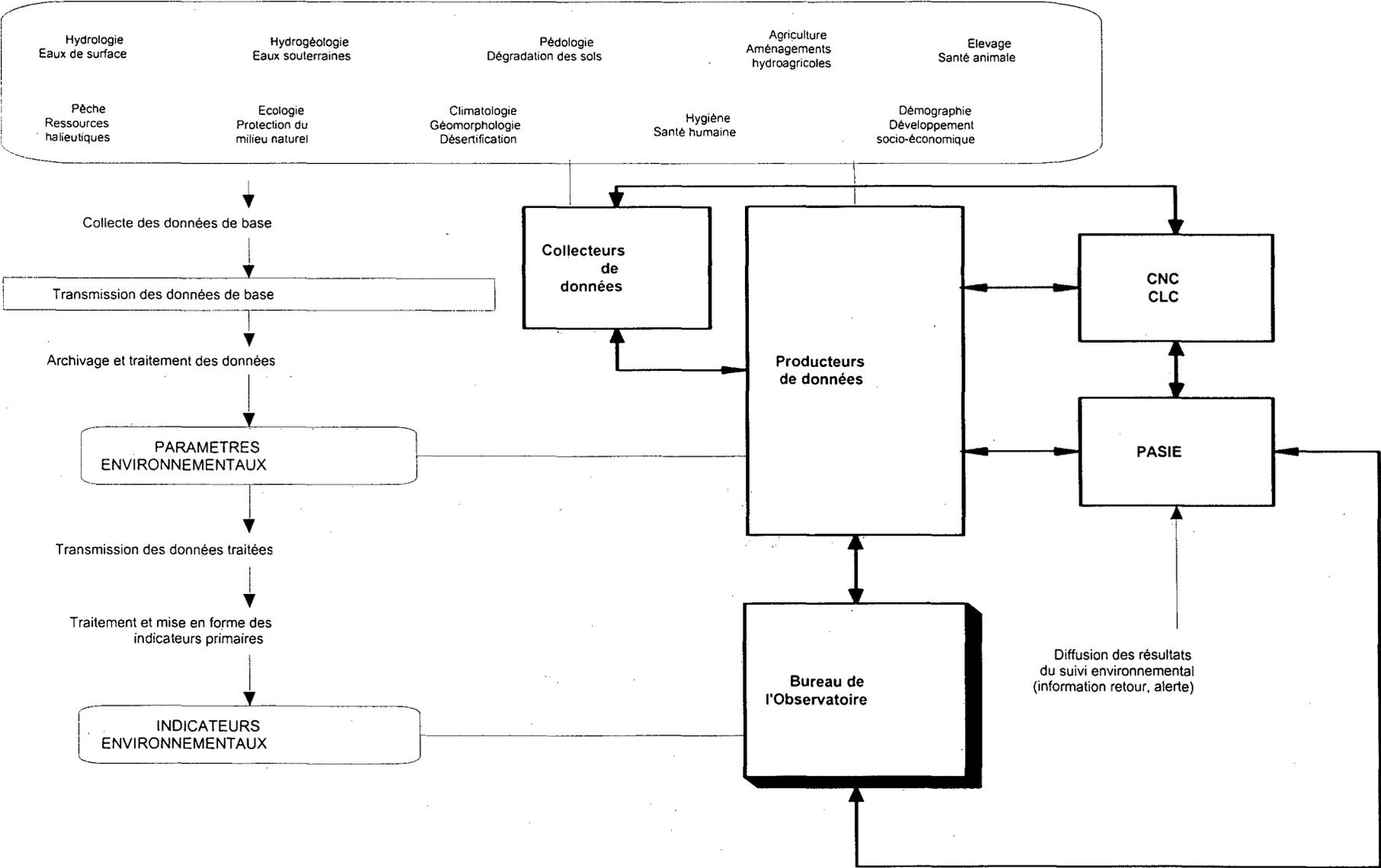
- Etude Coûts / Bénéfices – Charte des Eaux du Fleuve Sénégal;
- Ouvrages de Seconde Génération: Felou, Gouina;
- Volet Navigation;
- Programme d'Action Global pour l'Environnement

Observatoire de l'Environnement

Objectifs :

- ☞ Evaluer, suivre, diffuser et échanger les données relatives à la situation de l'environnement dans le bassin du fleuve.
- ☞ La mise en place de cette structure transversale permettrano seulement d'endiguer et/ ou de corriger les impacts sur l'environnement mais aussi de rendre produire les irremplaçables outils d'aide à la décision.
- ☞ Schéma fonctionnement de collecte, de traitement, de gestion et d'échange des données

Schéma fonctionnement de l'échange de données



8. IMPACTS POSITIFS ESCOMPTES

- Electrification rurale des villages du bassin du fleuve Sénégal: étude achevée;
- Navigabilité du fleuve de Saint-Louis à Ambidédi;
- Mise en œuvre d'un programme de Lutte Contre la Pauvreté;
- Disponibilité de la fibre optique de Manantali permettant ainsi une amélioration sensible des performances des services de télécommunication des Etats-membres.

9. Enseignements à tirer

- -La définition du statut juridique du fleuve Sénégal (territoire partagé);
- -La détermination d'un cadre juridique idoine;
- -La mise en place d'un cadre institutionnel (concertation, décision ect...)
- -La définition d'un programme d'action commun (imputation des coûts et charges);
- -La propriété commune;
- -La gestion partagée et concertée.